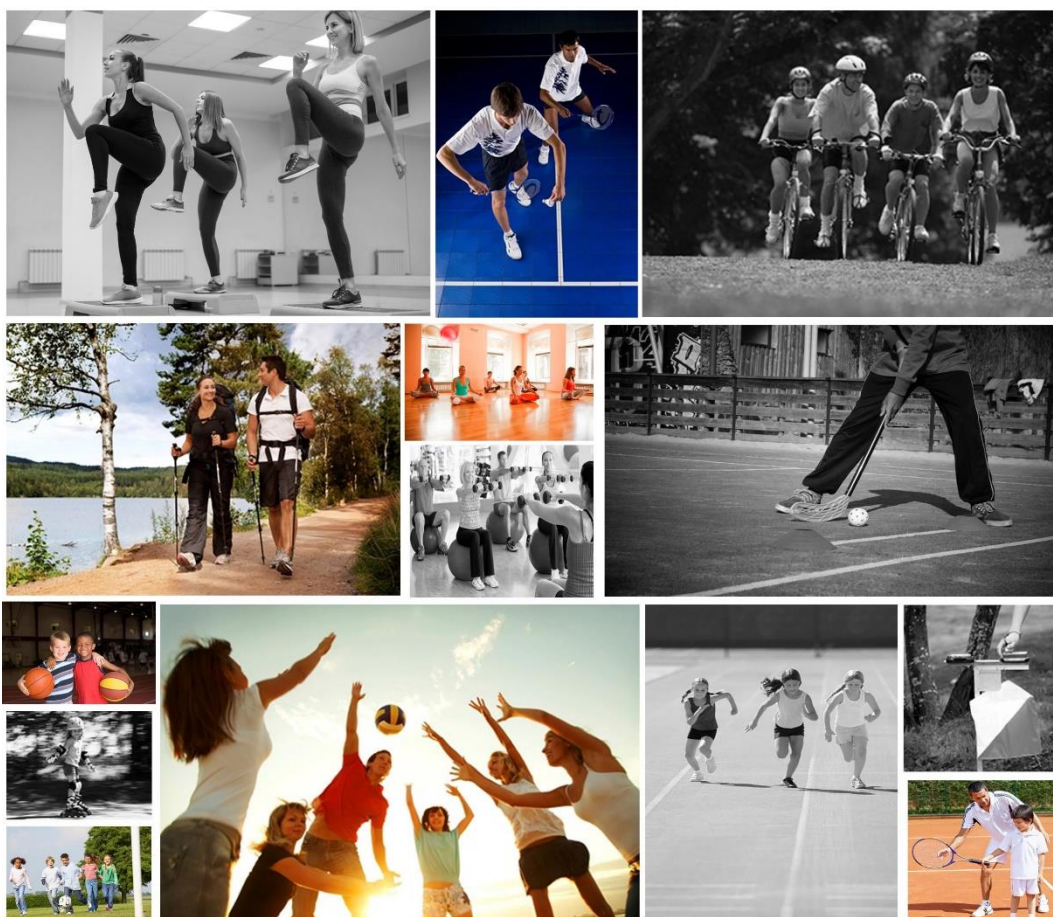




TOUS LES SPORTS AUTREMENT  
FLANDRES ARTOIS PICARDIE

**DOSSIER DE DEMANDE D'HABILITATION  
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE  
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT  
Spécialité « éducateur sportif »  
Mention « Activités Physiques pour Tous »**



**Guide TEP - BÉTHUNE**



Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique Flandres Artois Picardie  
Siège administratif  
70, rue du Champ l'Enguillon – 80470 SAINT-SAUVEUR - Tél : 03.22.52.49.16  
e-mail : secretaire@crufap.fr - www.cr.ufolep.org/flandreartoispicardie  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - N° SIRET 48278748800022 Code APE 9312 Z  
N° d'organisme de formation 22800139880

# Dispositif de vérification des exigences préalable à l'entrée en formation (EPEF)

## Modalités d'organisation et périodes des tests de satisfaction aux exigences préalables

### Test d'entrée en formation :

Modalités de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation des candidats conformes à l'arrêté de spécialité :

**Session le mercredi 20 mars 2024 OU mercredi 17 avril 2024 OU mercredi 29 mai 2024 à BÉTHUNE**

### Tests techniques d'entrée en formation pour l'option « cours collectifs »

- ⇒ Epreuve 1 : Test « Luc Leger »
- ⇒ Epreuve Test de motricité

### Lieu de l'évaluation :

Session sur **BÉTHUNE** : Nous disposerons du Complexe sportif, qui se situe à BÉTHUNE, afin d'effectuer les différents tests de sélection.

### LES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION :

La sélection des candidats se fera selon les modalités prévues dans l'annexe IV de l'arrêté du 21 juin 2016 création de la spécialité activités physiques pour tous du BPJEPS :

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

**Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » sont les suivantes :**

Le (la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
  - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
  - « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » en cours de validité.
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

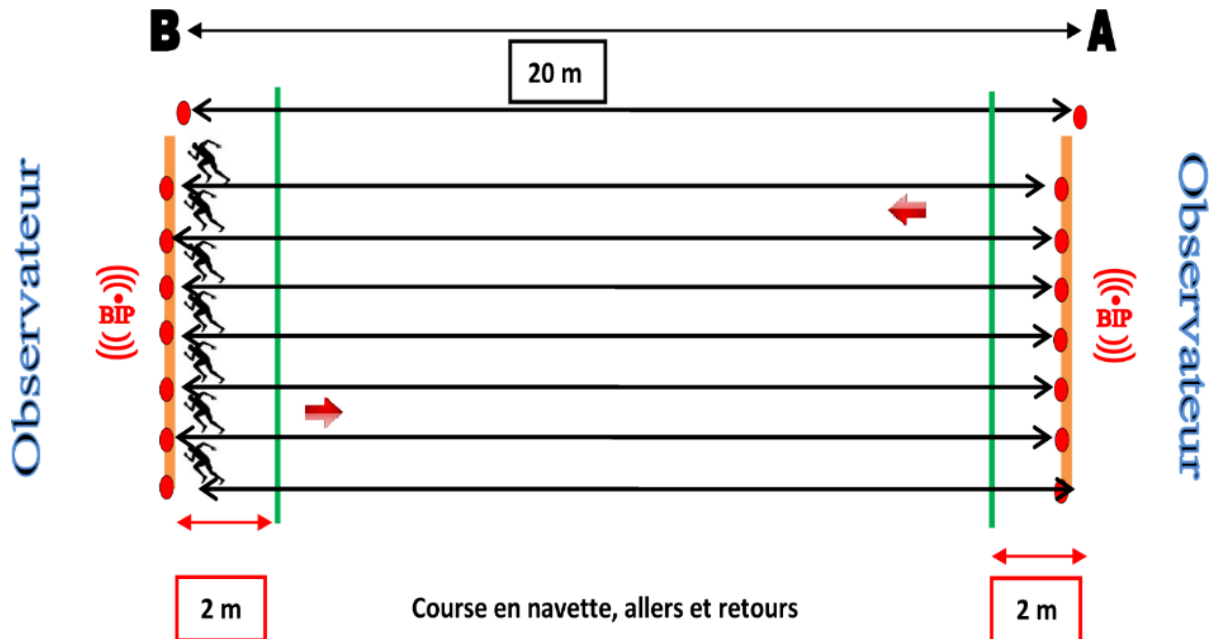
## Être capable de réaliser les deux épreuves suivantes :

### ✓ Épreuve n°1 : test navette « Luc Léger »

Ce test a pour objectif de vérifier la capacité physique. Les femmes doivent réaliser le palier 6. Les hommes doivent réaliser le palier 8.

Le palier 6 est réalisé par l'annonce sonore suivante : "palier 7". Le candidat atteint 11,5 km/h  
Le palier 8 est réalisé par l'annonce sonore suivante : "palier 9". Le candidat atteint 12,5 km/h

Le test « Luc Léger » est un test progressif qui consiste à courir d'une ligne à l'autre, séparées de 20 mètres, selon le rythme indiqué par des « Bips ». Les candidats se placent derrière une ligne « A » matérialisée au sol et délimitée par des plots. Au signal de la bande sonore, les candidats doivent se diriger vers la ligne « B » également matérialisée au sol et par des plots à chaque extrémité.



Règlement du test et matériel :

- Si un(e) candidat(e) arrive sur la ligne avant le bip suivant, repartir vers l'autre ligne.
- A chaque extrémité, le (la) candidat amorcer son retour. Les virages en courbe sont interdits.
- Tout retard en-deçà de la zone des 2 mètres est éliminatoire.
- Lorsqu'un(e) candidat(e) a un retard dans la zone un avertissement ainsi qu'à l'observateur d'en face. Ce retard devra être comblé sur un aller. A défaut, un 2ème avertissement lui sera signifié. Si le retard n'est pas comblé sur le trajet suivant arrêté(e) par les évaluateurs. De chaque côté, la tolérance des 2 mètres sera matérialisée par une ligne au sol. Un observateur devra être situé de part et d'autre des lignes «
- Le nombre de candidats est limité à 10.

Le matériel :

- un gymnase ou une salle de sport (ou à défaut un terrain extérieur) antidérapante nécessaire à la réalisation du test dans des conditions de sécurité
- un décamètre ou un odomètre avec une roue
- ruban adhésif ou autres (pour matérialiser les lignes au sol)
- des plots ;
- un lecteur d'enregistrement, suffisamment audible pour tous les participants
- l'enregistrement du test « Luc Léger », version 1998, avec palier d'une minute
- chasubles avec numéro (autant que de candidats)

### ✓ Épreuve n°2 : test d'habileté motrice

Ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers, dans un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 46 pour les hommes et 2 minutes 06 pour les femmes.

Des bonifications sont accordées pour les candidats âgés

- de 40 à 50 ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 51 pour les hommes et 2 minutes 11 pour les femmes
- A partir de 51 ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 56 pour les hommes et 2 minutes 16 pour les femmes.

Toute erreur dans le parcours entraîne 5 secondes de pénalité conformément à la liste ci-dessous :

Atelier n°	LISTE DES PÉNALITÉS PRÉVUES :
2	pour le renversement de la 1ère haie. pour la chute de la latte au passage de la 1ère haie.
4	en cas d'appui constaté dans l'espace délimité par les 2 lignes ou sur l'une des lignes.
6	pour le renversement de la 2ème haie. pour la chute de la latte au passage de la 2ème haie.
10	par cible manquée.
14	par plot non contourné, avec le ballon, par plot non contourné, avec le corps, Si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, Si l'élastique est touché lors de son franchissement, Si l'élastique est franchi balle tenue, Si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, Si le ballon est porté lors de cette épreuve.
15	par plot non-contourné avec le ballon, Si l'élastique est touché lors de son franchissement, Si le ballon est touché avec la main pendant les dribbles au pied, Si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, Si le ballon est immobilisé dans le cerceau, avec la (les) mains,
20	la roulade est effectuée de travers ou sortie sur le côté du tapis
21	la zone de lancer est mordue ou franchie par le candidat. pour chaque médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à 5 mètres de la zone de lancer.

Le parcours d'habileté motrice se déroule selon le descriptif ci-dessous, sans interruption entre les ateliers. Une démonstration sera faite par un responsable de l'épreuve devant les candidats, qui pourront ensuite utiliser le parcours lors du temps consacré à l'échauffement. Le parcours doit s'effectuer dans l'ordre prévu des ateliers.

Tout atelier doit être obligatoirement réalisé, et conformément aux consignes exposées sous peine de non validation du parcours. Un atelier oublié est signalé immédiatement par le responsable de l'épreuve, pour être effectué (ex ateliers 8-12-17-22, un candidat ne contournant pas les plots sera arrêté immédiatement pour refaire l'atelier). Le (la) candidat(e) se met en position, en plaçant les pieds derrière la ligne de départ. Le départ se fait au signal du responsable de l'épreuve, « PRÊT » « PARTEZ ». Le chronomètre est arrêté lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée, matérialisée par deux plots (c'est le torse qui compte et non la tête ou les jambes).

Chronométreurs : le temps réalisé par les candidats doit obligatoirement être pris par deux chronométreurs (en cas de problème technique). Les chronométreurs ne doivent pas se communiquer mutuellement les temps avant de les avoir donnés au responsable de l'épreuve. Le temps retenu sera celui le plus favorable au candidat. En cas de problème technique de chronométrage, le responsable décide du temps à retenir. Les chronométreurs ne ramènent leur chronomètre au zéro, que sur ordre du responsable de l'épreuve. Les chronométreurs vérifient la validité du parcours et notent les pénalités. A la fin du parcours, ils se réunissent pour noter sur la fiche candidat les pénalités retenues.

## **Description du test d'habileté motrice :**

### **Atelier 1 : Course à pied sur 8 m.**

A partir d'un départ commandé, le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 8 mètres, du point « a » au point « b ».

### **Atelier 2 : Franchissement de la 1ère haie**

Le (la) candidat(e) doit franchir la première haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes.

#### **Pénalités prévues :**

Une pénalité est attribuée pour le renversement de la haie.

Une pénalité est attribuée pour la chute de la latte au passage de la haie.

### **Atelier 3 : Course à pied sur 6 m**

Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 6 mètres, du point « c » au point « d ».

### **Atelier 4 : Passage de rivière (zone matérialisée par 2 lignes)**

Le (la) candidat(e) doit franchir un passage de rivière, matérialisé par 2 lignes tracées au sol espacées de 2 mètres pour les hommes et de 1,80 mètre pour les femmes.

**Pénalité prévue :** Une pénalité sera attribuée en cas d'appui constaté sur une des lignes ou dans l'espace délimité par les 2 lignes.

### **Atelier 5 : Course de vitesse sur 6 m**

Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 6 mètres, du point « e » au point « f ».

### **Atelier 6 : Franchissement de la 2ème haie**

Le (la) candidat(e) doit franchir la deuxième haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes.

#### **Pénalités prévues :**

Une pénalité est attribuée pour le renversement de la haie.

Une pénalité est attribuée pour la chute de la latte au passage de la haie.

### **Atelier 7 : Course de vitesse sur 13 mètres**

Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 13 mètres, du point « g » au point « h ».

### **Atelier 8 : Contournement du plot A :**

Le (la) candidat(e) doit contourner le plot « A » par la droite,

### **Atelier 9 : Course de vitesse sur 5 mètres**

Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 5 mètres, du point « h » au point « i ».

### **Atelier 10 : Lancer de balles**

Le (la) candidat(e) doit être capable de lancer 1 balle dans chaque cerceau de 70 centimètres de diamètre, posé au sol, en allant du plus proche au plus éloigné. Le lancer est également validé lorsque la balle touche le bord du cerceau. Le (la) candidat(e) dispose en tout de 6 balles. Le nombre de tentatives est limité à deux balles par cerceau. Les distances de lancer sont mesurées entre le centre de chaque cerceau et la zone de lancer derrière laquelle, le (la) candidat(e) doit se trouver, soit :

**Pour les hommes :** le centre du premier cerceau est situé à 5 mètres, le deuxième à 6 mètres et le troisième à 7 mètres de la zone de lancer.

**Pour les femmes :** le centre du premier cerceau est situé à 4 mètres, le deuxième à 5 mètres et le troisième à 6 mètres à partir de la ligne tracée au sol de la zone de lancer.

**Pénalité prévue :** une pénalité est attribuée par cible manquée (2 balles possibles pour chaque cible).

### **Atelier 11 : Course de vitesse sur 10 mètres**

Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 10 mètres, du point « i » au point « j ».

### **Atelier 12 : Contourner le plot B :**

Le (la) candidat(e) doit contourner le plot « B » par la droite, placé à 10 mètres de la zone de lancer de balles.

### **Atelier 13 : Course de vitesse sur 5 m.**

Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 5 mètres, du point « k » au point « l ».

### **Atelier 14 : Slalom en dribble à la main (Ballon de basket)**

Le (la) candidat(e) doit prendre le ballon de basket posé dans un cerceau et partir en dribblant d'une seule main (changements de main autorisés) pour effectuer un slalom entre les 7 plots dont les 4 premiers sont disposés en croix (distance entre les plots 1,50 m : voir schéma). Les plots doivent être contournés alternativement par la gauche et par la droite.

Le (la) candidat(e) doit franchir un élastique tendu à 40 cm du sol (et placé à 1,50m du dernier plot) sans le toucher, le ballon passant au-dessus de l'élastique.

Il/elle doit ensuite immobiliser le ballon avec les mains au sol à l'intérieur d'un cerceau placé au sol à 1,50m de l'élastique ;

Le ballon ne doit pas être porté, le corps du candidat doit contourner les plots.

#### **Pénalités prévues :**

Une pénalité est attribuée par plot non-contourné, avec le ballon.

Une pénalité est attribuée par plot non-contourné avec le corps.

Une pénalité est attribuée si l'élastique est touché lors de son franchissement.

Une pénalité est attribuée si l'élastique est franchi balle tenue.

Une pénalité est attribuée si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau.

Une pénalité est attribuée si le ballon est porté lors de cette épreuve.

### **Atelier 15 : Slalom en dribble au pied (ballon de football)**

Le (la) candidat(e) doit prendre un ballon de football avec les pieds, posé à l'intérieur d'un cerceau, et franchir l'élastique sans le toucher en faisant passer le ballon sous l'élastique. Il/elle doit effectuer le slalom en sens inverse en contournant les plots alternativement par la droite et par la gauche, en dribblant au pied jusqu'au cerceau (m) et immobiliser la balle dans le cerceau avec le pied. Le corps du candidat ainsi que le ballon doivent contourner tous les plots.

#### **Pénalités prévues :**

Une pénalité est attribuée par plot non-contourné avec le ballon.

Une pénalité est attribuée si l'élastique est touché lors de son franchissement.

Une pénalité est attribuée si le ballon est touché avec la main pendant les dribbles.

Une pénalité est attribuée si le ballon est immobilisé avec la (les) main(s) dans le cerceau.

Une pénalité est attribuée si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau.

### **Atelier 16 : Course sur 5 mètres**

Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 5 mètres, du point « m » au point « j ».

### **Atelier 17 : Contourner le plot B :**

Le (la) candidat(e) doit contourner le plot « B » par la droite, placé à 10 mètres de la zone de lancer de balle.

### **Atelier 18 : Course sur 2 mètres**

Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 2 mètres, du point « k » au point « n ».

### **Atelier 19 : Passage en équilibre sur poutre basse**

Le (la) candidat(e) doit marcher sur une poutre basse, de 4 mètres de long. Le (la) candidat(e) doit traverser la poutre d'une extrémité à l'autre. En cas de chute, Le (la) candidat(e) devra recommencer l'atelier au début de la poutre.

### **Atelier 20 : Roulade avant**

De l'extrémité de la poutre, le (la) candidat(e) doit réaliser une roulade avant sur un tapis placé à une distance de 0,80 m de la poutre.

#### **Pénalités prévues :**

Une pénalité est attribuée si le (la) candidat(e) effectue la roulade de travers ou sort sur le côté du tapis.

### **Atelier 21 : Lancer de médecine-balls**

Le (la) candidat(e) doit lancer successivement trois médecine-balls, (2 kg pour les femmes et 3 kg pour les hommes) au-delà d'une ligne située à 5 mètres du point « p » (lancer à deux mains départ poitrine),

Le (la) candidat(e) étant situé derrière la zone de lancer.

#### **Pénalités prévues :**

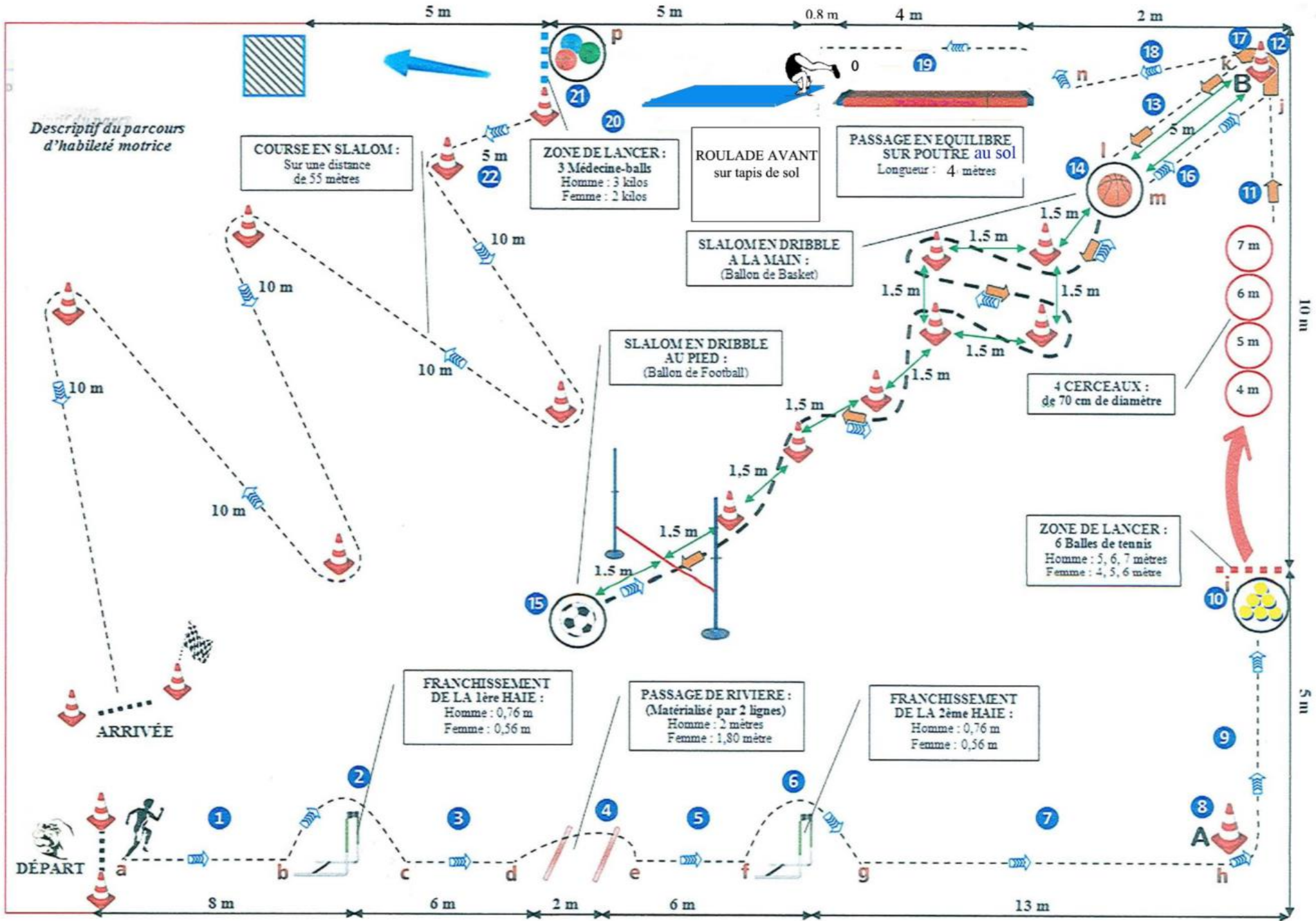
Une pénalité est attribuée lorsque le (la) candidat(e) a mordu ou a franchi la zone de lancer.

Une pénalité est attribuée pour chaque médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à 5 mètres de la zone de lancer.

### **Atelier 22 : Course en slalom sur 55 m**

Le (la) candidat(e) doit courir en slalom en contournant 5 plots alternativement par la droite et la gauche, sur une distance totale de 55 mètres jusqu'à la ligne d'arrivée.

**Descriptif du parcours d'habileté motrice**





# TEST EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Nom
Prénom
Age



Renversement de la 1ère haie. Chute de la latte au passage de la 1ère haie.		Point de pénalité - Atelier 2
H : 76 cm - F : 56 cm		
en cas d'appui constaté dans l'espace délimité par les 2 lignes ou sur l'une des lignes.		Point de pénalité - Atelier 4
H : 2,00 m - F : 1,80 m		
Renversement de la 1ère haie. Chute de la latte au passage de la 1ère haie.		Point de pénalité - Atelier 6
H : 76 cm - F : 56 cm		
Cible manquée au lancer de balles		Point de pénalité - Atelier 6
	Cible 1	
	Cible 2	
H : 5, 6, 7 m - F : 4, 5, 6 m	Cible 3	
		Point de pénalité - Atelier 14
Plot non contourné, avec le ballon		
Plot non contourné, avec le corps		
Ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau		
Elastique est touché lors de son franchissement		
Elastique est franchi balle tenue		
Ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau		
Ballon est porté lors de cette épreuve		
		Point de pénalité - Atelier 15
Plot non-contourné avec le ballon		
Elastique est touché lors de son franchissement,		
Ballon est touché avec la main pendant les dribbles au pied		
Ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau		
Ballon est immobilisé dans le cerceau, avec la (les) mains		
la roulade est effectuée de travers ou sort du tapis		Point de pénalité - Atelier 20
Médecine-ball n'atteignant pas la ligne à 5 mètres		Point de pénalité - Atelier 21
	lancé 1	
	lancé 2	
H : 3 kg - F : 2 kg	lancé 3	

		Pénalité temps (5 sec par pénalité)
A - Total point de pénalité		
B - Temps de bonification		
C - Temps effectué		
<b>Temps total (A- B+C)</b>		

**De 40 à 50 ans**

un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à **1 minute 51** pour les hommes  
et **2 minutes 11** pour les femmes

**A partir de 51 ans**

un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à **1 minute 56** pour les hommes  
et **2 minutes 16** pour les femmes.

La durée maximale du parcours doit être égale ou inférieure à 1 minute 46 secondes pour les hommes  
et 2 minutes 06 pour les femmes

**Test Luc Léger**

Palier n°	
-----------	--

Les hommes devront atteindre le palier 8 et les femmes le palier 6